

## ASBL: MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS

### INFOS PRATIQUES

**Durée :** 2 x 3h

**Intervenants**

**Serge Octave** - Co-fondateur d'Atrasio  
Réviseur d'entreprises  
Expert-comptable

**Public**

Administrateurs et dirigeants d'ASBL en activité ou en constitution.

**Prérequis**

Aucun, même s'il est recommandé d'avoir une connaissance de base du nouveau code des sociétés et des associations (Partie relative aux asbl) -

**Date & lieu :** voir sur notre site

**Prix :** 100€ HTVA / personne

### FORMATIONS LIÉES

- Formation des administrateurs
- ASBL - Registre UBO
- La nouvelle loi des asbl : ce qui change et ce qui reste !
- Jeunes entrepreneurs

### PRÉSENTATION

Avec le nouveau Code des Sociétés et des Associations (CSA), approuvé en février 2019, Les Associations ont l'obligation de mettre leurs statuts en conformité avec les nouvelles obligations.

Ces modifications portant sur le mode de fonctionnement de l'association, il convient d'y travailler dès à présent pour disposer de statuts aboutis au terme de la période transitoire.

### DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Analyse des différentes dispositions
- Examen des mentions de l'acte constitutif
- Modalités de mise en place (travaux pratiques)